



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Emploi et activite

Question écrite n° 5045

### Texte de la question

M. Francois Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur l'avenir du secteur informatique. En effet, la concurrence des nouveaux pays industriels, et d'une facon generale, des pays a bas cout de main-d'oeuvre, en matiere d'informatique est certainement la surprise majeure des trois dernieres annees. Les delocalisations se sont manifestees avec eclat, et avec ampleur, dans un domaine ou personne ne les attendait. La concurrence fait rage au double niveau de la saisie des donnees et de la programmation. Du point de vue de la saisie des donnees, les besoins sont colossaux puisque le marche mondial, evalue a un milliard de dollars en 1987, est estime a plus de 50 milliards de dollars en 2000. La France n'echappera pas a la forte croissance de la demande dans les annees a venir. Les grandes bibliotheques multiplieront les numerisations de catalogues, voire des ouvrages eux-memes, les collectivites locales recourent de plus en plus a l'informatique et aux banques de donnees - cadastre, plans d'occupation des sols -, les utilisateurs de banques d'images - gendarmerie, imagerie medicale, etc. - auront des besoins grandissants. Or, face a ces besoins, certains pays nouvellement industrialises tels que les Philippines, l'Inde ou la Chine - qui saisit deja les arrets de la cour de cassation - presentent une offre particulierement interessante alliant couts reduits et qualification maximale. D'autre part, en ce qui concerne la programmation, le marche lui aussi « explose ». Et, dans ce secteur deja tres atteint par la recession et l'inadaptation des formations - 20 000 informaticiens au chomage -, les delocalisations pourraient s'accelerer et frapper prioritairement les taches de programmation elementaire, ainsi que celles de confection des logiciels. Au total, selon l'analyse de la Datar, sur 300 000 informaticiens, de 50 000 a 80 000 emplois pourraient etre delocalises dans les annees a venir. Par consequent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de mettre en oeuvre une politique particuliere afin que l'industrie informatique francaise demeure competitive sur les grands marches qui s'annoncent et maintienne sur le territoire national un niveau eleve d'emplois.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur est conscient de l'enjeu significatif que represente, pour l'industrie informatique francaise et tout particulierement l'industrie du logiciel, le developpement d'un potentiel de delocalisation d'emplois dans certains pays nouvellement industrialises ou en voie d'industrialisation. Ces pays developpant des centres et des societes de services informatiques specialises dans la sous-traitance a bas prix de logiciels, de « composants logiciels » ou de taches de saisie, cette situation preoccupante a retenu toute son attention. En effet, dans le domaine des services informatiques, le constat qu'il existe un potentiel de delocalisation est reel. Si les chiffres sont difficiles en la matiere, et les premieres estimations realisees meritent certainement a cet egard d'etre affinees, voire temperees, il est neanmoins clair que le phenomene de baisse de la valeur ajoutee dans certains travaux de programmation tend a augmenter la « difference de potentiel » dans le rapport qualite/prix de certains travaux logiciels entre la France et les pays d'Asie ou de l'Est. Une estimation plus precise du potentiel de delocalisation dans ce secteur est en cours de preparation, notamment dans le cadre de la mission interministerielle sur le teletravail confiee a M. Thierry Breton, mission a laquelle les services du ministere contribuent. Les facteurs sur lesquels il est souhaitable de

jouer afin d'éviter ces phénomènes néfastes sur le plan de l'emploi apparaissent principalement être le développement d'une politique de la qualité, le soutien à la recherche et au développement technologique qui accroissent la valeur ajoutée de ce type de travaux et enfin la politique commerciale. Le soutien au développement du génie logiciel constitue un programme d'action important du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et commerce extérieur qui y consacre plus de 80 millions de francs par an, dans le cadre d'Eureka. Le développement d'outils bureautiques innovants vient de plus de faire l'objet d'un appel à propositions technologiques doté de 25 millions de francs. La politique de la qualité, et notamment la promotion de la certification ISO/9000 dans ce secteur, est une autre grande ambition. Une communication du ministère en exposera prochainement les grands axes. Enfin, le memorandum français sur le GATT développe l'ambition de consolider la politique commerciale communautaire et l'établissement d'une véritable organisation mondiale du commerce apte à réguler ce type de phénomènes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Sauvadet François](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5045

**Rubrique :** Informatique

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 août 1993, page 2518

**Réponse publiée le :** 25 octobre 1993, page 3695